

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 1^{er} février 2017

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arneau conseillère et présidente, Marc Rivard citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen, Annick Voyer citoyenne et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : M. Denis Godin

- Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre est adopté tel que rédigé;

1. Demande de modification de zonage pour la propriété du 479, rue Notre-Dame (presbytère);

Une demande est déposée pour modifier la zone afin de permettre l'usage résidentiel moyenne et haute densité ainsi que l'usage d'habitation collective.

Présentement ce bâtiment se trouve à l'intérieur de la zone P-101 qui autorise uniquement les usages communautaires. Les usages habitations n'étant pas compatible avec le groupe P nous devons changer une partie de la zone P pour une zone Rc-102. Cette nouvelle zone permettra un plus grand éventail d'acheteurs potentiels

Le comité recommande au conseil d'autoriser cette demande.

2. Demande d'autorisation pour l'installation d'un kiosque saisonnier de fruits et légumes au 228, 2^e avenue;

Une demande est déposée afin de permettre l'installation d'un kiosque de fruits et légumes sur la propriété du 228, 2^e avenue.

Selon la réglementation ce type de kiosque est autorisé uniquement en zone agricole. Toutefois, il existe un emplacement prévu pour les marchés publics qui se trouve presque en face de la propriété concernée.

Le comité recommande à ce que ces marchands soient regroupés sur le même emplacement afin d'éviter que des kiosques soient implantés n'importe où sur la 138.

3. Opinion sur la réglementation des garages ;

Le comité est ouvert au changement du règlement, l'inspectrice proposera un projet de règlement à la prochaine assemblée;

4. Demande pour l'agrandissement de la carrière de Pavage Portneuf;

Ce point a été retiré considérant que la voie de contournement n'est pas encore faite.

5. Demande à la CPTAQ pour l'agrandissement d'un terrain;

Le propriétaire du lot 4805039 désire agrandir son érablière de façon à ce qu'elle soit bornée au chemin public et ainsi annuler son droit de passage qui se trouve sur les lots 2979751 et 2979753. Le comité n'a aucune objection à cette demande.

6. Demande de dérogation mineure pour la marge de recul avant à 7.83 m au lieu de 8m;

Une demande est déposée pour déroger à l'article 6.2.2.1 concernant la marge de recul avant, soit pour réduire à 7.83 m au lieu de 8m et ce due à une erreur d'implantation lors de la construction en 1997. Le comité n'a aucune

objection à cette demande et recommande au conseil d'autoriser cette dérogation.

7. Varia

- Levée de l'assemblée proposée par M Jean Genest à 19h25

Présidente

Secrétaire